

JOURNAL²⁸ OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

13 AOÛT 1964

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

7^e ANNÉE N° 131

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LE CONSEIL

64/475/CEE:

Directive du Conseil du 30 juillet 1964 tendant à organiser des enquêtes annuelles coordonnées sur les investissements dans l'industrie 2193/64

64/476/CEE:

Remplacement d'un membre du Comité économique et social 2212/64

LA COMMISSION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

64/477/CEE:

Liste de produits faisant l'objet de l'application de la clause de sauvegarde prévue par l'article 115 (situation au 1^{er} juillet 1964) 2213/64

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

64/478/CEE:

Approbation d'investissements de caractère social dans les républiques du Sénégal, de Côte-d'Ivoire, centrafricaine et dans le territoire des Comores 2220/64

64/479/CEE:

Approbation d'investissements de caractère social en république du Niger (augmentation du montant affecté) 2221/64

64/480/CEE:

Signature d'une convention de financement (République somalienne) 2221/64

SOMMAIRE *(suite)*

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

INFORMATIONS

LE CONSEIL

64/41/Euratom:

Remplacement d'un membre du Comité économique et social 2222/64

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LE CONSEIL

DIRECTIVE DU CONSEIL

du 30 juillet 1964

tendant à organiser des enquêtes annuelles coordonnées sur les
investissements dans l'industrie

(64/475/CEE)

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne et notamment son article 213,

vu le projet soumis par la Commission,

considérant que, pour accomplir les tâches qui lui sont confiées par le traité, la Commission doit disposer d'informations statistiques annuelles sur l'évolution des investissements dans les industries de la Communauté;

considérant que, par l'enquête industrielle portant sur 1962, pour la première fois des données de base comparables sont relevées sur les caractères essentiels de l'industrie; qu'un tel recensement ne peut être répété fréquemment, bien qu'on ne puisse se passer, pour les années intermédiaires, de données statistiques annuelles concernant certains faits fondamentaux; que, parmi ces faits, les investissements occupent une place d'importance telle que les offices statistiques de la plupart des

pays membres relèvent depuis plusieurs années des données de ce genre;

considérant néanmoins qu'il est indispensable que ces statistiques annuelles soient mises à la disposition de la Commission par tous les pays membres sous une forme coordonnée du point de vue de la conception et de la méthode afin d'obtenir des résultats comparables entre les six pays membres selon la même ventilation par secteurs industriels,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DIRECTIVE:

Article premier

Les États membres, en coopération technique avec la Commission, prennent toutes les mesures utiles pour effectuer des enquêtes annuelles coordonnées sur les investissements réalisés dans l'industrie et pour qu'une première enquête portant sur l'année 1964 soit faite en 1965.

Article 2

Pour l'application de la présente directive, l'industrie s'entend par référence aux activités

définies par la « Nomenclature des industries établies dans les Communautés européennes » (N.I.C.E.) ⁽¹⁾.

Auprès des petites entreprises, les enquêtes pourraient être effectuées par sondages.

Article 3

Les montants à relever portent sur les dépenses annuelles d'investissements (y compris les installations construites par les entreprises elles-mêmes), ventilées comme suit:

- a) Machines, installations, véhicules;
- b) Constructions d'immeubles et de bâtiments;
- c) Achat d'immeubles et bâtiments existants et de terrains.

⁽¹⁾ L'édition actuelle de la nomenclature citée ci-dessus a été publiée en 1963 dans le Bulletin de statistique industrielle (Office statistique des Communautés européennes). Elle est reproduite en annexe à titre d'information.

Les investissements de caractère social font, si possible, l'objet d'un relevé séparé et global.

Article 4

A l'exclusion des renseignements soumis au secret statistique par les législations nationales, les résultats des enquêtes sont transmis à la Commission selon une ventilation par secteurs industriels.

Article 5

Les États membres sont destinataires de la présente directive.

Fait à Bruxelles, le 30 juillet 1964.

Par le Conseil

Le président

G. SCHRÖDER

ANNEXE

NOMENCLATURE DES INDUSTRIES ÉTABLIES DANS LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (N.I.C.E.)

Branches, classes, groupes, sous-groupes et subdivisions

1. INDUSTRIES EXTRACTIVES

- | | | |
|----|-------|--|
| 11 | | Extraction et préparation des combustibles solides |
| | 111 | <i>Extraction et préparation de houille</i> |
| | 111.1 | Extraction et préparation de houille (mines de houille proprement dites, lavage et triage) |
| | 111.2 | Fabrication des agglomérés de houille |
| | 111.3 | Fabrication du coke de houille (cokeries minières et indépendantes) |
| | 111.4 | Fabrication du semi-coke de houille |
| | 112 | <i>Extraction et préparation de lignite</i> |
| | 112.1 | Extraction et préparation de lignite ancien (lignite de Provence) |
| | 112.2 | Extraction et préparation de lignite récent (lignite autre que de Provence) |
| 12 | | Extraction de minerais métalliques |
| | 121 | <i>Extraction de minerai de fer</i> |
| | 122 | <i>Extraction de minerais métalliques non ferreux</i> |
| | 122.1 | Extraction de minerais métalliques non ferreux |
| | 122.2 | Activités connexes à l'extraction de minerais métalliques non ferreux (broyage, frittage, concentration, etc.) |
| 13 | 130 | Extraction de pétrole et de gaz naturel |
| | 130.1 | Extraction de pétrole |
| | 130.2 | Extraction et épuration de gaz naturel |
| | 130.3 | Extraction des schistes bitumineux |
| | 130.4 | Recherche du pétrole et du gaz naturel |
| 14 | 140 | Extraction de matériaux de construction et terres à feu |
| | 140.1 | Ardoisières |
| | 140.2 | Carrières de pierres (pierres calcaires, marbre, meulière, grès, lave, pierres dures, granit, basalte, porphyre, etc.) |
| | 140.3 | Extraction de craie et de calcaires pour amendements |
| | 140.4 | Extraction ou dragage de sables, cailloux et graviers |
| | 140.5 | Extraction de marne ou de pierres à chaux et à ciment |
| | 140.6 | Extraction de gypse |
| | 140.7 | Extraction d'argile, de terre à briques, de kaolin |

19	190	Extraction d'autres minéraux, tourbières
	190.1	Marais salants
	190.2	Mines et salines
	.21	Mines de sel gemme
	.22	Salines
	190.3	Extraction de sel de potasse
	190.4	Extraction de soufre et de pyrite
	190.5	Extraction d'asphalte et de bitume
	190.6	Extraction de phosphate de chaux naturel
	190.7	Extraction de dolomie, de ponce et de pouzzolane
	190.8	Extraction de produits minéraux divers
	.81	Extraction de talc et de stéatite; préparation de talc
	.82	Extraction d'amiante
	.83	Extraction de silice fossile, de kieselguhr; préparation de briques et enduits en ces matières
	.84	Extraction de feldspath, de quartz, de pegmatite
	.85	Extraction de spath fluor
	.86	Extraction de minerai de baryum et de strontium
	.87	Extraction d'autres produits minéraux: pierres gemmes, mica, graphite, alunite, magnésie, etc.
	190.9	Tourbières

2 et 3. INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

20 A	200	Industrie des corps gras végétaux et animaux
		Les fondoirs de graisses animales (animaux terrestres) se trouvent classés sous 201.5 et le traitement chimique — autre que l'hydrogénation — l'oxydation, l'autoclavation, l'hydrolyse, etc. de corps gras animaux et végétaux, dans l'industrie chimique
	200.1	Production de corps gras d'animaux marins
	200.2	Production d'huile d'olive
	200.3	Trituration (pression et extraction) de graines oléagineuses
	200.4	Raffinage, hydrogénation et autres traitements similaires de corps gras végétaux et animaux
	200.5	Production de margarine et de graisses alimentaires similaires
20 B		Industries alimentaires
		(à l'exclusion de la fabrication des boissons)
	201	<i>Abattage du bétail, préparation et mise en conserve de viande</i>
		« Les abattoirs communaux qui sont prêtés ou loués par les communes à des professionnels ou des particuliers pour y pratiquer l'abattage, ainsi que les boucheries et charcuteries non transformatrices (vente de viande) sont classés hors N.I.C.E. »
	201.1	Abattoirs (à l'exclusion des abattoirs communaux)
	201.2	Transformation de la viande, sauf volaille
		Fabrication de salaisons, saucissons et jambons secs, de charcuterie cuite et de conserves de charcuterie et de viande
	201.3	Bouchers-transformateurs; charcuteries
	201.4	Abattage, préparation et mise en conserve de volaille
	201.5	Fondoirs de graisses animales (animaux terrestres)
	202	<i>Industrie du lait</i>
	202.1	Préparation de lait de consommation, beurreries, fromageries
	.11	Préparation de lait de consommation
	.12	Beurreries
	.13	Fromageries
	202.2	Préparation de lait de conserve
	.21	Préparation de laits concentrés
	.22	Préparation de laits en poudre

20 B	203	<i>Fabrication de conserves de fruits et légumes</i>
	203.1	Surgélation des légumes et fruits
	203.2	Préparation de conserves de légumes et fruits au vinaigre, à la saumure et à l'huile
	203.3	Préparation de jus de légumes et fruits
	203.4	Préparation de pulpes en récipients non hermétiques
	203.5	Préparation d'autres conserves de légumes et fruits
	.51	Préparations de conserves de légumes
	.52	Préparation de conserves de fruits
	.53	Préparation de légumes déshydratés
	.54	Préparation de confitures, marmelades et gelées
204		<i>Fabrication des conserves de poissons et d'autres produits de la mer</i>
205		<i>Travail des grains</i>
	205.1	Meunerie-semoulerie
	205.2	Décorticage et triage de grains et de graines
206		<i>Boulangeries, pâtisserie, biscotterie, biscuiterie</i>
		« Les dépôts de pain sont classés hors N.I.C.E. »
	206.1	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
	.11	Boulangerie industrielle (livrant aux dépôts de pain ou aux collectivités)
	.12	Autre boulangerie et boulangerie-pâtisserie
	206.2	Pâtisserie
	206.3	Biscotterie
	206.4	Biscuiterie
207		<i>Industrie du sucre</i>
	207.1	Fabrique de sucre
	207.2	Fabrique de sucre-raffinerie
	207.3	Raffinerie et candiserie
208		<i>Industrie du cacao, du chocolat et de la confiserie de sucre</i>
	208.1	Industrie du cacao et du chocolat
	208.2	Industrie de la confiserie de sucre
	208.3	Préparation de crème glacée
209		<i>Fabrication de produits alimentaires divers</i>
	209.1	Fabrication de pâtes alimentaires
	209.2	Transformation du café et du thé
	209.3	Fabrication de succédanés de café, préparation de chicorée
	209.4	Fabrication de condiments
	209.5	Fabrication de produits pour l'alimentation des animaux
	209.6	Fabrication de glace hydrique
	209.7	Fabrication d'autres produits alimentaires
	.71	Fabrication de bouillons et potages
	.72	Fabrication de produits diététiques et de régime
	.73	Fabrication d'entremets
	.74	Fabrication de produits alimentaires n.d.a.
21		Fabrication des boissons
211		<i>Industrie des alcools éthyliques de fermentation, de la levure et des spiritueux</i>
	211.1	Distillation d'alcool éthylique brut de fermentation de produits agricoles
	211.2	Fabrication de levure de panification (avec ou sans production corrélatrice d'alcool)
	211.3	Rectification et coupage des alcools éthyliques; production de spiritueux (y compris apéritifs à base autre que le vin)
212		<i>Industrie du vin et des boissons alcooliques similaires non maltées</i>
	212.1	Vinification, conservation et manutention des vins
	212.2	Préparation des vins spéciaux; champagne, mousseux, apéritifs à base de vin, etc.
	212.3	Cidrerie et fabrication de vins de fruits

21	213	<i>Brasserie et malterie</i>
		« La fabrication d'extrait de malt se trouve classée sous 209.74 »
	213.1	Brasserie
	213.2	Malterie
	214	<i>Industrie des boissons hygiéniques et eaux gazeuses</i>
	214.1	Embouteillage et préparation éventuelle d'eaux minérales naturelles
	214.2	Fabrication de limonades et d'eaux gazeuses
22	220	Industrie du tabac
23		Industrie textile
	232	<i>Transformation de matières textiles sur matériel lainier</i>
	232.1	Délainage
	232.2	Préparation de fibres de laine
	.21	Lavage, cardage, carbonisage de laine, traitement de déchets de laine
	.22	Peignage de laine
	232.3	Filature de laine
	.31	Filature de laine peignée
	.32	Filature de laine cardée
	.33	Filature de poils, poils angora, poils communs ou grossiers
	232.4	Retorderie et pelotonnage
	232.5	Tissage de laine (à l'exclusion du tissage de tapis)
	.51	Tissage mécanique de couvertures de laine
	.52	Autres transformations de fils de laine en tissu
		Tissage mécanique de tissus de laine pour habillement et pour l'ameublement; tissage mécanique de velours et peluches de laine n.d.a., sauf tapis; tissage de laine à la main; préparation de tissage de laine
	232.6	Filature — tissage de laine
	.61	Filature — tissage: cycle peigné
	.62	Filature — tissage: cycle cardé
	233	<i>Transformation de matières textiles sur matériel cotonnier</i>
	233.3	Filature de coton
	.31	Filature à trois ou quatre cylindres non intégrée en tissage
	.32	Filature sur cardé fileuse ou schlaucops non intégrée en tissage
	233.4	Retorderie, filterie
	233.5	Tissage de coton (à l'exclusion du tissage de tapis)
	233.6	Filature — tissage de coton
	234	<i>Transformation de matières textiles sur matériel de soierie</i>
	234.2	Préparation des fibres de soie
		Macération, décreusage, lavage de déchets; peignage de déchets de soie (schappe); cardage de déchets de soie (bourrette)
	234.3	Filature de soie et de schappe
	.31	Dévidage de cocons (filature de soie)
	.32	Filature de schappe, de bourrette de soie, de fibres artificielles et de fibres synthétiques discontinues sur matériel de schappe
	234.4	Opérations sur fils de soie, de textiles artificiels et synthétiques, sauf achèvement
	.41	Moulinage de soie et de fils de fibres continues artificielles et synthétiques
	.42	Fabrication de soie à coudre (y compris fibres artificielles et synthétiques)
	234.5	Tissage de soierie (à l'exclusion du tissage de tapis)
		Mise en carte; lisage de dessins, préparation de tissage (encollage, dévidage, ourdissage, cannetage); tissage de tissus de soie (y compris de fibres artificielles et synthétiques)

- 23 235 *Transformation de matières textiles sur matériel pour lin et chanvre*
- 235.1 Rouissage et teillage des fibres de lin ou chanvre
- 235.3 Filature du lin, du chanvre et de la ramie
- .31 Filature du lin, du chanvre pour tissage et filerie, filature de ramie
- Filature au mouillé ou au sec du lin et des étoupes de lin, du chanvre et des étoupes de chanvre pour le tissage et la filerie; filature d'autres fibres pures et mélangées sur matériel lin-chanvre, à l'exclusion de la filature du chanvre pour corderie
- .32 Filature au sec du chanvre et des étoupes de chanvre pour corderie
- 235.4 Filerie: fabrication de fils à coudre de lin, chanvre, ramie; simples, retors, câblés ou tressés
- 235.5 Tissage du lin, du chanvre et de la ramie
- Préparation pour le tissage de toile, encollage, mise en carte, lisage de dessin; tissage de toile avec ou sans activités complémentaires (teinture, apprêt, confection, etc.); tissage de toiles lourdes (toiles à bâches, voiles, prélaris, bannes, stores, tentes et articles de campement) avec ou sans activités complémentaires (teinture, apprêt, confection, etc.)
- 235.6 Filature — tissage du lin et du chanvre
- 236 *Industrie des autres fibres textiles (jute, fibres dures, etc.), corderie*
- 236.3 Filature de jute, fibres dures, etc.
- .31 Filature de jute (non intégrée)
- .32 Filature de fibres dures (non intégrée)
- 236.4 Corderie, câblerie et ficellerie en toute matière
- .41 Corderie, câblerie et ficellerie sans filature intégrée
- .42 Corderie, câblerie et ficellerie avec filature intégrée
- 236.5 Tissage de jute, de fibres dures, etc.
- .51 Tissage de jute (y compris confection intégrée de sacs de jute)
- .52 Tissage de coco et d'autres fibres dures
- 236.6 Filature-tissage de jute, de fibres dures, etc.
- .61 Filature - tissage de jute
- .62 Filature - tissage de coco et d'autres fibres dures
- 237 *Bonneterie*
- Le groupe « Bonneterie » n'inclut que les établissements dans lesquels la production d'articles d'habillement tricotés commence à partir de fils. La seule confection d'articles sans fabrication de tissus à mailles se trouve classée à l'industrie de l'habillement (groupe 243)
- 237.1 Fabrication de bas, sous-bas, protège-bas, chaussettes, mi-chaussettes, socquettes et articles similaires
- 237.2 Fabrication d'autres articles de bonneterie
- .21 Fabrication d'étoffes de bonneterie non élastique ni caoutchoutée destinées à la vente
- .22 Fabrication de bérets et autres coiffures foulées
- .23 Fabrication d'articles de bonneterie n.d.a. (gants, layettes, sous-vêtements, vêtements de dessus, maillots de bain tricotés.)
- 238 *Achèvement des textiles*
- 238.1 Blanchiment et teinture
- 238.2 Impression
- 239 *Autres industries textiles*
- 239.1 Fabrication de tapis, à l'exclusion des tapis de fibres dures et coco
- 239.2 Fabrication de linoléum, de papier couvre-parquet à base de carton feutré et d'autres produits enduits
- 239.3 Fabrication de feutre
- .31 Fabrication de feutre tissé
- .32 Fabrication de feutre foulé

23	239	239.4	Fabrication de rubans, sangles, lacets, tresses, passementerie et tuyaux de matières textiles
		239.5	Fabrication de textiles élastiques
		239.6	Fabrication de tulles, dentelles, guipures et articles similaires
		239.7	Fabrication de textiles divers
		.71	Effilochage
		.72	Fabrication de filets
		.73	Ouaterie
		.74	Fabrication de textiles n.d.a. (blanchiment des linters, fabrication de tissus non tissés, de bâches, voiles, drapeaux, tentes et sacs non précédés de tissage, de broderies mécaniques, de coton d'essuyage)

24

Fabrication de chaussures, d'articles d'habillement

241	<i>Fabrication mécanique des chaussures</i> (sauf en caoutchouc et en bois)	
241.1	Fabrication de chaussures (à l'exclusion des articles visés sous 241.2 et 241.3)	
241.2	Fabrication de pantoufles	
241.3	Fabrication d'autres articles chaussants spéciaux (notamment chaussures de gymnastique, de ballet; galoches, espadrilles, etc.)	
241.4	Fabrication de parties et accessoires de chaussures	
242	<i>Fabrication à la main et réparation de chaussures</i>	
242.1	Fabrication à la main; fabrication de chaussures orthopédiques; bottiers	
242.2	Réparation de chaussures	
243	<i>Fabrication des articles d'habillement</i> (à l'exclusion des fourrures)	
243.1	Confection de vêtements de dessus pour dames, fillettes et enfants	
243.2	Confection de vêtements de dessus pour hommes et garçonnets	
243.3	Confection de vêtements spéciaux de dessus	
.31	Confection de vêtements de travail et d'uniformes	
.32	Confection de vêtements de pluie cousus ou en matière plastique soudée	
.33	Confection de vêtements en cuir et similaires	
.34	Confection de vêtements de dessus n.d.a. (vêtements sacerdotaux, vêtements de théâtre)	
243.4	Confection de chemiserie et de lingerie	
.41	Confection de corsets, gaines et soutiens-gorge	
.42	Confection d'autres articles de lingerie pour dames et enfants	
.43	Confection de chemiserie pour hommes	
243.5	Fabrication de vêtements et lingerie sur mesure	
.51	Fabrication sur mesure de vêtements pour dames et enfants	
.52	Fabrication sur mesure de vêtements pour hommes	
.53	Fabrication sur mesure de lingerie, corsets, gaines, chemiserie	
243.6	Fabrication de chapeaux	
.61	Fabrication de chapeaux et coiffures pour dames; modiste	
.62	Fabrication de chapeaux et coiffures pour hommes	
243.7	Fabrication d'accessoires du vêtement	
	Fabrication de parapluies, ombrelles, cravates, écharpes, foulards, bretelles, ceintures et gants en tissu, boutons, fleurs, plumes de mode, épaulettes de soutien et autres ouvrages pour l'intérieur des vêtements, etc.	
243.8	Fabrication de linge de maison (hors du tissage)	
243.9	Autres activités annexes à l'industrie de l'habillement	
	Stoppage, réparation, piquage, exécution de jours et plissés	
244	<i>Fabrication de matelas et de literie</i>	
244.1	Préparation du kapok, du crin et d'autres matières pour rembourrage	
244.2	Fabrication de matelas (toutes sortes), de couvertures ouatées, d'édredons, de couvre-lits et d'articles similaires	
244.3	Fabrication d'articles textiles confectionnés pour l'ameublement (stores, rideaux, etc.)	

24	245	<i>Industries des pelleteries et fourrures</i>
	245.1	Apprêt et lustre de pelleterie
	245.2	Couperie et soufflerie de poils de lapin pour chapellerie et filature
	245.3	Fourreurs-confectionneurs; fabrique de dérivés de pelleterie (morceaux et déchets de pelleterie, pattes, têtes, queues, etc.)
	.31	Fourreurs-confectionneurs en gros (fabrication de manteaux, vêtements, tapis, couvertures en fourrure, etc., vendus à des détaillants, fourreurs, magasins de nouveautés, etc.)
	.32	Fourreurs-confectionneurs de haute-fourrure et de détail (fabrication de manteaux, vêtements de fourrure, etc., vendus directement à la clientèle particulière)
25		Industrie du bois et du liège (à l'exclusion de l'industrie du meuble en bois)
	251	<i>Sciage et préparation industrielle du bois</i>
	251.1	Scieries
	251.2	Raboteries
	251.3	Séchage et étuvage des bois
	252	<i>Fabrication de produits demi-finis en bois</i>
	252.1	Fabrication de placages et de contre-plaqués
	.11	Fabrication de placages
	.12	Fabrication de contre-plaqués
	252.2	Fabrication de panneaux de fibres et de particules
	.21	Fabrication de panneaux de fibres, durs ou poreux
	.22	Fabrication de panneaux de particules; fabrication de panneaux de particules en bois, en lin ou en autres matières, agglomérés avec des liants non minéraux ⁽¹⁾
	252.3	Fabrication de bois améliorés
	252.4	Fabrication de bois traités contre les champignons, les insectes ou le feu Traitement des traverses de voies ferrées et des poteaux de ligne; traitement sous pression; trempage, pulvérisation, badigeonnage, etc.
	253	<i>Fabrication en série de pièces de charpente, de menuiserie et de parquet</i>
	253.1	Fabrication ou fabrication et pose d'éléments de charpente et de construction en bois
	253.2	Fabrication ou fabrication et pose d'ouvrages de menuiserie industrielle de bâtiment et travaux d'aménagement en bois Fabrication de portes, fenêtres, portes-fenêtres, panneaux de façades, murs-rideaux, cloisons, volets, stores, escaliers, meubles de cuisine incorporés, etc.
	253.3	Fabrication ou fabrication et pose de parquets
	254	<i>Fabrication d'emballages en bois</i>
	254.1	Fabrication de caisses, emballages et palettes Fabrication de caisses, cageots, cylindres et emballages en bois scié, tranché ou déroulé, plaqué ou contre-plaqué, en panneaux de fibres ou de particules ou comportant des parties en bois tranché, déroulé, plaqué ou contre-plaqué ou comportant des parties en panneaux de fibres ou de particules. Fabrication de caisses et emballages en bois armé. Fabrication d'éléments de caisses et emballages, de caisses palettes, palettes et accessoires
	254.2	Fabrication de bois et ouvrages de tonnellerie Fabrication de bois de tonnellerie, merrains, de fûts étanches aux liquides et d'autres ouvrages de tonnellerie
	255	<i>Fabrication d'autres ouvrages en bois</i> (à l'exclusion des meubles)
	255.1	Fabrication d'objets divers en bois Fabrication de moulures, de baguettes dorées, décorées, plâtrées; de cadres pour tableaux et miroirs; de bâtons ronds, tournés et de manches; d'outils et de parties d'outils en bois; de bois de balais, brosses et pinceaux; d'articles pour chaussures et embauchoirs; d'ustensiles de ménage; de matériel en bois pour l'industrie textile et d'autres ouvrages en bois

(1) La fabrication de panneaux agglomérés avec des liants minéraux se trouve classée sous le groupe 335.

25	255	255.2	Fabrication de farine de bois
		255.3	Fabrication de laine ou fibres de bois
		255.4	Saboterie
	259		<i>Fabrication d'articles en paille, liège, vannerie et rotin; broserie</i>
		259.1	Fabrication d'articles en liège Fabrication d'articles de bouchage en liège naturel ou aggloméré (bouchons, rondelles, etc.); d'articles divers en liège naturel (flotteurs, feuilles, semelles, etc.); de liège aggloméré d'isolation (panneaux, coquilles, etc.) et d'articles divers en liège aggloméré
		259.2	Fabrication d'articles en rotin et en vannerie, excepté les meubles en rotin Fabrication de cannage pour chaises; d'articles en roseaux; de vannerie en copeaux de bois; d'ouvrages de vannerie en osier ou en autres matériaux à tresser; d'autres ouvrages tressés
		259.3	Fabrication de meubles en rotin
		259.4	Fabrication de brosses, balais et pinceaux Fabrication de balais liés et d'autres balais; de grosse broserie, de broserie fine, de brosses à dents et de brosses industrielles; de blaireaux; de pinceaux d'artistes et d'autres pinceaux
26	260		Industrie du meuble en bois
		260.1	Fabrication de mobilier domestique Fabrication de chambres à coucher, de salles à manger, de meubles de cuisine et de rangement, meubles par éléments, de meubles transformables et d'autres meubles, de cloisons décoratives
		260.2	Fabrication de mobilier administratif Fabrication de meubles de bureau, de mobilier scolaire et d'autres meubles administratifs
		260.3	Fabrication de sièges non garnis Fabrication de sièges tout en bois, en bois courbé; de sièges cannés ou paillés et de sièges en bois à garnir
		260.4	Fabrication de sièges garnis et de meubles tapissés
		260.5	Fabrication de meubles divers Fabrication de meubles n.d.a. et fabrication sans spécialité prédominante
		260.6	Activités annexes de l'industrie du meuble; finissage, vernissage, tapissage, garnissage, dorure de meubles
		260.7	Fabrication de cercueils
27			Industrie du papier et fabrication des articles en papier
	271		<i>Fabrication de la pâte, du papier et du carton</i>
		271.1	Fabrication des pâtes chimiques
		.11	Fabrication de pâtes à usage textile
		.12	Fabrication d'autres pâtes chimiques de bois
		.13	Fabrication de pâtes de végétaux annuels et de diverses autres matières, par exemple : pâtes chimiques de paille
		271.2	Fabrication de pâtes mécaniques, mi-chimiques et de paille (activité associée ou non à la fabrication de papier et carton)
		.21	Fabrication de pâtes mécaniques et mi-chimiques
		.22	Fabrication de pâtes mécaniques et mi-chimiques associée à la fabrication de papier et carton
		.23	Fabrication de pâtes macérées de paille, associée ou non à la fabrication de papier et carton de paille
		271.3	Fabrication de papiers et carton n.d.a.
		.31	Fabrication de papiers impression-écriture
		.32	Fabrication de papier et carton Kraft, de papier d'emballage
		.33	Fabrication de papiers minces et divers
		.34	Fabrication de cartons
	272		<i>Transformation du papier et carton, fabrication d'articles en pâte</i>
		272.1	Fabrication d'articles d'ameublement
		.11	Fabrication de papiers peints
		.12	Fabrication d'autres articles d'ameublement en papier

27	272	272.2	Fabrication d'articles de ménage, de toilette, d'hygiène et de linge en papier et en carton Fabrication de nappes et dentelles, serviettes à thé, essuie-mains, mouchoirs, papier de toilette, langes, pansements et articles d'hygiène
		272.3	Fabrication d'articles de bureau, de correspondance et d'articles scolaires (articles de papeterie et fournitures de bureau) Fabrication de papier à lettres, enveloppes postales, cahiers scolaires, registres et articles de comptabilité, agendas, fiches mécanographiques, articles de classement et cartonnages de bureau
		272.4	Fabrication d'articles d'emballage, de conditionnement, de présentation
		.41	Fabrication de sacs à grande contenance
		.42	Fabrication de carton ondulé et articles en carton ondulé
		.43	Fabrication de boîtes en carton compact, de boîtes pliantes, de divers emballages, d'articles de présentation et de conditionnement en carton
		.44	Fabrication de sacs à petite et moyenne contenance, de gobelets, assiettes et récipients, d'emballages moulés et d'autres articles d'emballage, de conditionnement et de présentation
		272.5	Fabrication de papiers et cartons bitumés pour la construction
		272.6	Fabrication de papiers imprégnés, paraffinés, contrecollés, gommés et transparents
		272.7	Fabrication de papiers couchés (autres que sur la machine à papier) et papiers de fantaisie
		272.8	Fabrication d'autres articles en papier et en carton Fabrication de tubes et cônes pour le tissage et la filature; tubes et mandrins pour autres industries; cartes perforées pour métiers à tisser; cartes à jouer, jeux et jouets; cotillons, papiers à cigarettes, étiquettes, rouleaux télécriteurs et autres; autres articles en papier et en carton n.d.a.
28	280	Imprimerie, édition et industries annexes	
		280.1	Imprimerie de presse quotidienne
		280.2	Imprimerie de labeur
		.21	Imprimerie en relief (typographique)
		.22	Imprimerie à plat (offset, lithographique, sérigraphique, etc.)
		.23	Imprimerie en creux (héliographique)
		280.3	Reliure, brochage et dorure
		280.4	Industries connexes à l'imprimerie
		.41	Gravure, photogravure, galvanotypie, gravure à l'outil, gravure en taille-douce, gravure chimique
		.42	Fabrication de tampons et cachets
		.43	Fonderie de caractères d'imprimerie
		280.5	Édition
29		Industrie du cuir	
	291	<i>Tannerie-mégisserie</i>	
		291.1	Tannerie (gros cuirs, vendus au poids)
		291.2	Mégisserie (cuirs fins, vendus à la surface)
		.21	Fabrication de peaux pour gants
		.22	Autre mégisserie
		291.3	Fabrication d'agglomérés de cuir et de syndermes
		291.4	Ateliers autonomes d'apprêts, de teinture et de finissage des cuirs
	292	<i>Fabrication d'articles en cuir et similaires</i>	
		292.1	Fabrication d'articles de maroquinerie, articles de voyage, sellerie et bourrellerie, équipement militaire, gainerie, ceintures
		292.2	Fabrication de gants de peau
		292.3	Fabrication d'articles techniques en cuir
30		Industrie du caoutchouc, des matières plastiques, des fibres artificielles ou synthétiques et des produits amylacés	
	301	<i>Transformation du caoutchouc et de l'amiant</i>	
		301.1	Fabrication de pneumatiques
		301.2	Rechapage et réparation de pneus

30	301	301.3	Fabrication de caoutchouc industriel
		.31	Fabrication de courroies et tuyaux
		.32	Fabrication de colles et dissolutions
		.33	Fabrication d'autres articles industriels en caoutchouc à usage technique (y compris tapis et revêtements de sol); fabrication de dérivés du caoutchouc (ébonite)
		.34	Fabrication de chaussures en caoutchouc
		.35	Fabrication d'articles d'hygiène et de chirurgie
		.36	Fabrication de tissus caoutchoutés, de vêtements et d'autres articles confectionnés à base de tissus caoutchoutés soudés ou vulcanisés (mais non cousus)
		.37	Fabrication d'articles de sport, camping et jouets en caoutchouc
	301.9		Transformation de l'amiante
			Fabrication d'articles en amiante-caoutchouc, par exemple : articles de filature ou de tissage, vêtements de protection, garnitures de friction ou plaques filtrantes en amiante; non compris la fabrication d'articles en amiante-ciment
	302		<i>Transformation des matières plastiques</i>
		302.1	Transformation de matières plastiques par moulage (par compression, par injection et par transfert, etc.)
		302.2	Transformation des matières plastiques par tous autres procédés
	303		<i>Production de fibres artificielles et synthétiques</i>
		303.1	Production de fibres artificielles celluloseuses
			Production de fibres discontinues et de fils continus à base de cellulose, acétate de cellulose ou d'autres dérivés
		303.2	Production de fibres synthétiques
			Production de fibres discontinues et de fils continus à base de polyamides, polyesters, polyoléfinés, dérivés polyvinyliques, acryliques et autres
	304		<i>Industrie des produits amylacés</i>
		304.1	Amidonnerie de maïs, de blé et de riz
		304.2	Fabrication de dextrine, d'amidon ou de fécule soluble ou torréfiée
		304.3	Glucoserie
		304.4	Fabrication d'autres produits amylacés (farine et fécule de pommes de terre; fécule et amidon à base de sagou, manioc; dérivés de l'amidon n.d.a.)
31			Industrie chimique
	311		<i>Fabrication de produits chimiques de base et fabrication suivie de transformation plus ou moins élaborée de ces produits</i>
			Industrie chimique minérale, y compris la fabrication d'engrais; électrochimie; industrie chimique organique, y compris carbochimie et pétroléochimie; fabrication de caoutchouc synthétique et de matières plastiques; fabrication de pigments minéraux et colorants organiques; distillation du goudron et du benzol, etc.
	312		<i>Fabrication spécialisée de produits chimiques principalement destinés à l'industrie et à l'agriculture</i>
		312.1	Fabrication d'enduits, de peintures, de vernis et d'encre d'imprimerie
		312.2	Fabrication de gaz comprimés
		312.3	Fabrication de colles diverses, de gélatines et d'extraits d'algues
		312.4	Traitement chimique des corps gras, notamment stéarinerie, glycérinerie
		312.5	Fabrication d'huiles essentielles et d'arômes naturels et synthétiques
		312.6	Fabrication d'explosifs, de produits pyrotechniques et d'allumettes
		312.7	Fabrication de produits auxiliaires pour les textiles et le cuir, de produits de tannage
		312.8	Fabrication de produits divers à usage industriel
			Fabrication de charbons actifs et terres activées; d'abrasifs appliqués (meules artificielles; pâtes abrasives), de produits auxiliaires pour la mécanique et la métallurgie, de produits résineux naturels et leurs dérivés, etc.
		312.9	Fabrication de produits pour l'agriculture
			Fabrication d'engrais composés, produits phytosanitaires, produits œnologiques, etc.

- 31 313 *Fabrication spécialisée de produits chimiques principalement destinés à la consommation domestique et à l'administration*
- 313.1 Fabrication spécialisée de produits pharmaceutiques en vrac ou conditionnés
- .11 Fabrication de produits pharmaceutiques en vrac et conditionnement éventuel
- .12 Conditionnement de produits pharmaceutiques
- 313.2 Fabrication de produits photographiques (surfaces sensibles et produits auxiliaires)
- 313.3 Savonnerie et fabrication de détergents synthétiques
- 313.4 Fabrication d'autres produits d'hygiène corporelle et de parfumerie
- 313.5 Fabrication de produits d'entretien (cirages, encaustiques, produits pour le polissage des métaux, etc.)
- 313.6 Fabrication de produits chimiques pour le bureau
- .61 Fabrication de crayons
- .62 Fabrication d'encre et colles de bureau
- .63 Fabrication de stencils et de papier carbone
- 313.7 Fabrication d'autres produits chimiques pour la consommation non industrielle n.d.a.
- 32 320 **Industrie du pétrole**
- 320.1 Raffinage de pétrole
- .11 Raffinage sans distribution de produits pétroliers
- .12 Raffinage et distribution de produits pétroliers
- 320.2 Production ou mélange de dérivés non énergétiques du pétrole (paraffine, lubrifiants)
- 33 **Industrie des produits minéraux non métalliques**
- 331 *Fabrication de matériaux de construction en terre cuite*
- Fabrication de briques, tuiles et accessoires, de carreaux et dalles de pavement et de revêtement en terre cuite; fabrication d'autres produits en terre cuite pour le bâtiment (y compris la poterie de bâtiment)
- 332 *Industrie du verre*
- 332.1 Fabrication de verre plat (et produits assimilés)
- 332.2 Fabrication de verre creux (et produits assimilés) par des procédés automatiques
- 332.3 Fabrication de verre creux (et produits assimilés) par des procédés manuels ou semi-automatiques
- 332.4 Fabrication de verre technique
- 332.5 Fabrication de fibres de verre
- 332.6 Façonnage et transformation du verre plat
- 332.7 Façonnage et transformation du verre creux
- 333 *Fabrication des grès, porcelaines, faïences et produits réfractaires*
- 333.1 Fabrication de produits réfractaires
- 333.2 Fabrication de poterie de ménage et horticole
- 333.3 Fabrication de carreaux de pavement et de revêtement en grès et en faïence
- 333.4 Fabrication d'autres grès céramiques (tuyaux de grès, articles de grès pour l'industrie chimique)
- 333.5 Fabrication d'appareils sanitaires en céramique
- 333.6 Faïencerie (fabrication de vaisselle et d'objets mobiliers en faïence et de faïence d'art)
- 333.7 Fabrication de porcelaine de mobilier, de vaisselle et d'objets en porcelaine
- 333.8 Fabrication de céramique d'art et d'émaux finis non industriels
- 334 *Fabrication de ciment, de chaux et de plâtre*
- 334.1 Fabrication de ciment
- 334.2 Fabrication de chaux
- 334.3 Fabrication de plâtre

- 33 335 *Fabrication de matériaux de construction et de travaux publics en béton, en ciment et en plâtre*
- 335.1 Fabrication de produits en amiante-ciment (plaques de couverture, tuyaux, etc.)
- 335.2 Fabrication d'éléments de construction en ciment, en béton, armé ou non (blocs, carreaux de ciment, poteaux, supports, etc.)
- 335.3 Fabrication de carreaux de plâtre, de plâtre, d'éléments préfabriqués à base de plâtre
- 335.4 Fabrication de produits silico-calcaires n.d.a. (briques, moulages, etc.)
- 335.5 Fabrication de produits en ponce-ciment
- 335.6 Fabrication de béton préparé
- 339 *Travail de la pierre et de produits minéraux non métalliques*
- 339.1 Broyage de minéraux et de matériaux divers
- 339.2 Taille d'ardoises, hors ardoisières
- 339.3 Taille de pierres
- Sciage, tournage, polissage, préparation de matériaux de viabilité; taille de meules et de pierres à aiguiser en abrasifs naturels; marbrerie de bâtiment
- 339.4 Marbrerie funéraire
- 339.5 Fabrication de toiles et papiers abrasifs
- 339.6 Fabrication de produits minéraux non métalliques n.d.a.
- 34 **Production et première transformation des métaux ferreux et non ferreux**
- 341 *Sidérurgie* (selon le traité C.E.C.A.; y compris les cokeries sidérurgiques intégrées)
- 342 *Fabrication de tubes d'acier*
- 342.1 Fabrication de tubes soudés et sans soudure
- 342.2 Etirage de tubes
- 342.3 Fabrication de tubes, raccords, boîtes, joints, etc., en acier pour conducteurs électriques ⁽¹⁾
- 343 *Tréfilage, étirage, laminage de feuillards, profilage à froid*
- 343.1 Étirage à froid de l'acier
- 343.2 Laminage à froid du feuillard d'acier
- 343.3 Profilage par formage ou pliage à froid de tôles ou de feuillards en acier
- 343.4 Tréfilage de l'acier et fabrication de produits dérivés du fil d'acier
- .41 Tréfilage de l'acier
- .42 Fabrication de produits dérivés du fil d'acier (y compris fabrication d'électrodes en fil pour le soudage à l'arc)
- 344 *Production et première transformation des métaux non ferreux*
- 344.1 Production des métaux non ferreux à partir de minerais (ou de déchets, débris, cendres et résidus) par tout procédé conduisant à des métaux raffinés
- 344.2 Production de métaux non ferreux et de leurs alliages par fusion ou par autres procédés d'affinage des déchets, débris, cendres et résidus
- 344.3 Première transformation des métaux non ferreux : laminage, étirage, tréfilage, extrusion
- 345 *Fonderies de métaux ferreux et non ferreux*
- 345.1 Fonderies de métaux ferreux (à l'exclusion de celles visées sous 345.2)
- Fonderie de fonte hydraulique, sur album ou sur modèle; fonderie d'acier moulé et de fonte malléable
- 345.2 Fabrication d'appareils de cuisine et de chauffage domestique en fonte
- 345.3 Fonderies de métaux non ferreux
- Fonderie de cuivre, d'alliages en cuivre, fonderie d'alliages divers, d'alliages légers et ultra-légers; fonderie sous pression

⁽¹⁾ Les tubes isolateurs (principalement en métaux non ferreux et revêtus intérieurement d'un papier enduit) se trouvent classés à la construction électrique.

- 35 Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'exclusion des machines et du matériel de transport)**
- 351** *Forge, estampage, matriçage, gros emboutissage*
Grosse forge; estampage et forge; gros emboutissage
- 352** *Seconde transformation, traitement et revêtement des métaux*
- 352.1 Découpage, petit emboutissage, repoussage
- 352.2 Décolletage et boulonnerie
- .21 Décolletage, y compris la visserie décolletée
- .22 Boulonnerie et industries connexes
- 352.3 Fabrication de ressorts (ressorts d'ameublement et d'horlogerie exclus)
- 352.4 Frittage des métaux
- 352.5 Fabrication de chaînes (à l'exclusion des chaînes mécaniques et de vélos)
- 352.6 Traitement et revêtement des métaux
- 352.7 Mécanique générale ⁽¹⁾
- 353** *Construction métallique (fabrication ou pose)*
- 353.1 Construction métallique (pont, charpente)
- 353.2 Menuiserie métallique (construction de portes, fenêtres, etc., en profilés, laminés)
- 353.3 Soutènement de mine
- 353.4 Fabrication de matériel fixe pour chemin de fer à voie normale
- 354** *Chaudronnerie, construction de réservoirs et d'autres pièces de tôlerie*
- 354.1 Construction de grosses chaudières, y compris la fabrication tégrée de foyers et autres accessoires
- 354.2 Chaudronnerie
- Construction de gros réservoirs à liquide et gaz, de conduites forcées, d'appareils, éléments et autres matériels pour conduites et réservoirs
- 355** *Fabrication d'outillage et d'articles finis en métaux, à l'exclusion du matériel électrique*
- 355.1 Fabrication d'outillage à main et agricole
- .11 Fabrication d'outillage à main
- .12 Fabrication d'outillage agricole
- 355.2 Coutellerie et fabrication de couverts
- 355.3 Quincaillerie (serrures et ferrures)
- 355.4 Fabrication d'emballages métalliques
- .41 Fabrication d'emballages métalliques lourds
- .42 Fabrication d'emballages métalliques légers
- 355.5 Fabrication d'appareils de chauffage domestique et de cuisine en tôle
- 355.6 Fabrication de mobilier métallique (y compris coffres-forts)
- 355.7 Fabrication d'articles de ménage et similaires
- 355.8 Fabrication de petits articles métalliques
- 355.9 Fabrication d'armes légères et de leurs munitions
- 359** *Activités auxiliaires des industries mécaniques*
- 359.1 Ateliers de maréchaux-ferrants, forgerons et ateliers de soudure
- 359.2 Ateliers ruraux de réparation du matériel agricole
- 36 Construction de machines non électriques**
- 361** *Construction de machines et tracteurs agricoles*
- 361.1 Construction de machines agricoles
- 361.2 Construction de tracteurs agricoles

⁽¹⁾ Notamment pour la France et la Belgique.

- 36 362 *Construction de machines de bureau*
- 363 *Construction de machines-outils pour le travail des métaux, d'outillage et d'outils pour machines*
- 363.1 Construction de machines-outils pour le travail des métaux
- .11 Construction de machines travaillant par enlèvement
- .12 Construction de machines travaillant par déformation
- 363.2 Fabrication d'outillage, fabrication d'outils pour machines
- Fabrication de petits outils diamantés et de petits outils portatifs pour tous usages, actionnés par un moteur ou par pression d'air, dont les moteurs électriques sont produits par des tiers et simplement assemblés; fabrication de pièces interchangeables ayant le caractère d'outils pour machines de toutes sortes.
- 364 *Construction de machines textiles et de leurs accessoires, fabrication de machines à coudre*
- 364.1 Construction de machines textiles et accessoires
- .11 Construction de machines textiles
- .12 Fabrication d'accessoires pour machines textiles
- 364.2 Fabrication de machines à coudre
- 365 *Construction de machines et d'appareils pour les industries alimentaires, chimiques et connexes*
- 365.1 Construction de machines et appareils pour les industries alimentaires, la préparation des boissons, pour l'industrie du tabac et les industries chimiques pharmaceutiques et connexes
- 365.2 Construction de machines de conditionnement et d'emballage
- 365.3 Construction de machines pour le travail du caoutchouc et des matières plastiques
- 366 *Construction de matériel pour les mines, la sidérurgie et les fonderies, pour le génie civil et le bâtiment; construction de matériel de levage et de manutention*
- 366.1 Construction de matériel de mine
- 366.2 Construction de machines et matériel pour la sidérurgie, la métallurgie et la fonderie
- 366.3 Construction de machines pour la préparation mécanique des matériaux de construction
- 366.4 Construction de matériel pour le génie civil et de matériel ferroviaire industriel à voie étroite
- 366.5 Construction de matériel de levage et de manutention
- 367 *Fabrication d'organes de transmission*
- 367.1 Fabrication d'engrenages, de chaînes de transmission (y compris es chaînes de vélo), de variateurs de vitesse et d'autres organes de transmission
- 367.2 Fabrication de roulements
- 368 *Constructions d'autres matériels spécifiques*
- 368.1 Construction de machines pour le travail du bois et matières similaires
- 368.2 Construction de machines pour les industries du papier, du carton, et des arts graphiques
- 368.3 Construction de matériel de blanchisserie et de nettoyage à sec
- 368.4 Construction de machines et appareils pour l'industrie du cuir et de la chaussure
- 369 *Construction d'autres machines et appareils non électriques*
- 369.1 Construction de moteurs à combustion interne (autres que ceux destinés au matériel de transport routier et à l'aviation)
- 369.2 Construction de turbines hydrauliques et thermiques et d'autres machines productrices d'énergie mécanique
- 369.3 Construction de compresseurs, de pompes, de transmissions hydrauliques et pneumatiques
- 369.4 Construction d'appareils aérauliques
- 369.5 Construction d'appareils frigorifiques non domestiques
- 369.6 Construction de fours industriels non électriques
- 369.7 Construction de matériel de soudage non électrique
- 369.8 Robinetterie
- 369.9 Construction d'autres machines et appareils d'équipement général
- Construction d'appareils automatiques de vente et de distribution, d'appareils de pesage (balances de précision et de ménage exclues), de matériel d'incendie, etc.

37

Construction électrique

- 371 *Fabrication de fils et câbles électriques*
- 372 *Fabrication de matériel électrique d'équipement* (moteurs, générateurs, transformateurs, interrupteurs, appareillage industriel, etc.)
- 373 *Fabrication de matériel électrique d'utilisation*
- 373.1 Fabrication d'accessoires électriques pour automobiles
- 373.2 Fabrication d'autre matériel électrique d'utilisation
- Fabrication de fours électriques, d'outillage électrique, de véhicules électriques industriels, d'appareils de soudage électrique, de matériel de galvanoplastie, etc.
- 374 *Fabrication de matériel de télécommunication, de compteurs, d'appareils de mesure et de matériel électro-médical*
- Fabrication d'appareils de télécommunication; fabrication de compteurs et appareils de mesure; fabrication d'appareils électro-médicaux et de technique des radiations
- 375 *Construction d'appareils électriques, radio, télévision, électro-acoustique*
- 376 *Fabrication d'appareils électrodomestiques*
- 377 *Fabrication de lampes et de matériel d'éclairage*
- Fabrication de lampes; fabrication de matériel d'éclairage
- 378 *Fabrication de piles et d'accumulateurs*
- 379 *Réparation, montage, travaux d'installation technique* (installation de machines électriques)
- L'installation d'électricité de bâtiment se trouve classée sous 403

38

Construction de matériel de transport

- 381 *Construction navale, réparation et entretien de navires*
- 381.1 Construction et réparation maritime
- 381.2 Construction et réparation fluviale
- 381.3 Construction et réparation de barques et yachts
- 381.4 Peinture de navires
- 381.5 Chantiers de démolition
- 382 *Construction de matériel ferroviaire roulant à voie normale et à voie étroite pour trafic public*
- 382.1 Construction de locomotives
- 382.2 Construction d'autorails, automotrices, tramways et de matériel ferroviaire tracté
- 382.3 Réparation de matériel ferroviaire roulant ⁽¹⁾
- 383 *Construction d'automobiles et pièces détachées*
- 383.1 Construction et assemblage de véhicules automobiles (y compris tracteurs routiers) et construction de moteurs
- 383.2 Construction de carrosseries, de remorques et de bennes
- 383.3 Fabrication d'équipement, d'accessoires et pièces détachées pour automobiles
- 384 *Ateliers indépendants de réparation d'automobiles, motocycles ou cycles*
- 384.1 Révision de moteurs; réparation et peinture d'automobiles et de motocycles
- 384.2 Réparation de bicyclettes et de cyclomoteurs
- 385 *Construction de motocycles, de cycles et de leurs pièces détachées*
- 385.1 Construction de cycles, motocycles et cyclomoteurs
- 385.2 Fabrication d'accessoires et de pièces détachées pour motocycles et cycles
- 386 *Construction et réparation d'avions*
- 386.1 Construction d'engins aéronautiques (y compris les moteurs)
- 386.2 Réparation d'engins aéronautiques
- 389 *Construction de matériel de transport n.d.a.*
- 389.1 Fabrication de voitures d'enfants
- 389.2 Fabrication de matériel agricole de transport (à traction non mécanique)
- 389.3 Fabrication d'autre matériel de transport

⁽¹⁾ Exécutée hors des sociétés de chemins de fer.

39

Industries manufacturières diverses

- 391 *Fabrication d'instruments de précision, d'appareils de mesure et de contrôle*
- 391.1 Fabrication de compteurs de gaz, d'eau et d'autres liquides (y compris les compteurs pour pompes à essence)
 - 391.2 Fabrication d'appareils de mesure, contrôle et régulation
 - 391.3 Fabrication d'instruments de navigation, hydrologie et météorologie
 - 391.4 Fabrication d'appareils de dessin et de mathématique
 - 391.5 Fabrication d'instruments de mesure dimensionnelle de précision
 - 391.6 Fabrication de balance de précision, d'appareils de laboratoire et de matériel d'enseignement
 - 391.9 Fabrication d'autres appareils et instruments de précision
- 392 *Fabrication de matériel médico-chirurgical et d'appareils orthopédiques (à l'exclusion de chaussures orthopédiques)*
- 392.1 Fabrication d'appareils médicaux pour diagnostics
 - 392.2 Fabrication de matériel médico-chirurgical
 - 392.3 Fabrication d'instruments et appareils pour l'art dentaire
 - 392.4 Fabrication d'appareils de prothèse et d'orthopédie
- 393 *Fabrication d'instruments d'optique et de matériel photographique*
- 393.1 Fabrication de verres et montures de lunettes, de lunettes et de matériel pour opticiens
 - 393.2 Fabrication d'instruments optiques de précision
 - 393.3 Fabrication de matériel photographique et cinématographique
- 394 *Fabrication et réparation de montres et horloges*
- 394.1 Fabrication de montres, horloges et pièces détachées
 - 394.2 Réparation de montres et horloges
- 395 *Bijouterie, orfèvrerie, joaillerie et taille de pierres précieuses*
- 395.1 Bijouterie, orfèvrerie, joaillerie
 - 395.2 Taille du diamant
 - 395.3 Lapidairerie
 - 395.4 Bijouterie fantaisie
 - 395.5 Frappe de monnaie et de médailles
- 396 *Fabrication et réparation d'instruments de musique*
- 396.1 Fabrication et réparation d'instruments à clavier (orgues, clavecins, pianos); accordeurs de pianos
 - 396.2 Fabrication et réparation d'autres instruments de musique
Accordéons; instruments à vent; instruments de batterie ou à percussion; lutherie
- 397 *Fabrication de jeux, jouets et articles de sport*
- 399 *Industries manufacturières diverses*
- 399.1 Fabrication de porte-plumes et stylos
 - 399.2 Industries manufacturières n.d.a.
Industries d'art; fabrication d'articles en ivoire, écume, os, corne, etc.; fabrication d'articles de Paris et articles pour fumeurs; ateliers de naturaliste (taxidermie); autres industries manufacturières

4. BÂTIMENT ET GÉNIE CIVIL

40

Bâtiment et génie civil

400 *Bâtiment et génie civil (sans spécialisation), démolition*

La fabrication et pose associées ou la pose seule de produits de la construction métallique sont classées dans le groupe 353

40	400	400.1	Construction de bâtiment et travaux de génie civil, sans spécialisation
			Entreprises dont l'activité principale est variable ou trop peu prononcée pour les attribuer aux différentes positions de la construction
		400.2	Démolition
	401		<i>Construction d'immeubles (d'habitation et autres)</i>
		401.1	Entreprise générale de bâtiment
		401.2	Entreprise de couverture
		401.3	Construction de cheminées et fours
		401.4	Entreprise d'étanchéité
		401.5	Entreprise de ravalement et d'entretien de façades
		401.6	Entreprise d'échafaudage
		401.7	Entreprise spécialisée dans d'autres activités du bâtiment (y compris charpente)
	402		<i>Génie civil: construction de routes, ponts, voies ferrées, etc.</i>
		402.1	Entreprise générale de génie civil
		402.2	Entreprise de terrassement à l'air libre
		402.3	Entreprise d'ouvrages d'art terrestres (à l'air libre ou en souterrain)
		402.4	Construction d'ouvrages d'art fluviaux et maritimes
		402.5	Construction de voies urbaines et de routes (y compris la construction spécialisées d'aérodromes)
		402.6	Entreprises spécialisées dans d'autres activités de génie civil (y compris les entreprises effectuant la signalisation routière et maritime et les entreprises spécialisées dans le domaine de l'installation de conduites de gaz, d'eau, d'hydrocarbures ou de lignes de transport d'énergie électrique et de télécommunications)
	403		<i>Installation</i>
		403.1	Entreprise d'installation générale
		403.2	Canalisation (installation de gaz, eau et appareils sanitaires)
		403.3	Installation de chauffage et de ventilation (installation de chauffage central, conditionnement d'air, ventilation)
		403.4	Isolation thermique, phonique et antivibratile
		403.5	Installation d'électricité
		403.6	Installation d'antennes, paratonnerres, téléphone, etc.
	404		<i>Aménagement</i>
		404.1	Aménagement général
		404.2	Plâtrerie
		404.3	Menuiserie en bois, principalement orientée vers la pose (y compris pose de parquets)
		404.4	Peinture et vitrerie, collage de papiers peints
		404.5	Revêtement de sols et de murs (pose de carrelages, d'autres couvre-sols et de revêtements collés)
		404.6	Aménagement divers (pose de poêles de faïence, etc.)

5. ÉLECTRICITÉ, GAZ ET EAU

50	500	Production et distribution associées de plusieurs sortes d'énergie et d'eau	
51		Électricité, gaz et vapeur	
	511	<i>Production et distribution d'électricité</i>	
		Les sous-groupes 511.1 à 511.3 couvrent la distribution d'énergie électrique lorsqu'elle est intégrée à la production	
		511.1	Production d'électricité thermique
		511.2	Production d'électricité hydraulique
		511.3	Production d'électricité nucléaire
		511.4	Distribution d'énergie électrique
		pour le réseau public	

51	511	511.5	Autoproduction d'électricité par des centrales isolées : industrie minière
		511.6	Autoproduction d'électricité par des centrales isolées : industrie sidérurgique
		511.7	Autoproduction d'électricité par des centrales isolées : industrie chimique
		511.8	Autoproduction d'électricité par des centrales isolées : pour autres ou plusieurs industries
	512		<i>Production et distribution de gaz</i>
			Le sous-groupe 512.1 couvre la distribution de gaz, lorsqu'elle est intégrée à la production
		512.1	Usines à gaz
		512.2	Distribution de combustibles gazeux
	513		<i>Production et distribution de vapeur, d'air comprimé; centrales de production de chaleur</i>
52	520		Distribution publique d'eau

Remplacement d'un membre du Comité économique et social

(64/476/CEE)

Lors de leur session du 28 au 30 juillet 1964, le Conseil de la Communauté économique européenne et le Conseil de la Communauté européenne de l'énergie atomique ont décidé de nommer M. Louis C. Ameye membre du Comité économique et social en remplacement du professeur Maurice Masoin, décédé. M. Ameye a été nommé pour la durée du mandat de M. Masoin restant à courir, soit jusqu'au 24 avril 1966.

Cette décision a été portée à la connaissance de l'intéressé qui a accepté sa nomination.

LA COMMISSION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Liste de produits faisant l'objet de l'application de la clause
de sauvegarde prévue par l'article 115**

(situation au 1^{er} juillet 1964) ⁽¹⁾

(64/477/CEE)

Les gouvernements des États membres ont invoqué la clause de sauvegarde prévue à l'article 115 du traité de Rome pour exclure du traitement communautaire certains produits originaires de pays tiers et mis en libre pratique dans un autre État membre, par dérogation aux articles 9 et 10 du traité.

Les raisons invoquées par les gouvernements intéressés ont été examinées par la Commission qui a pris un certain nombre de décisions sur la base de l'article 115.

Il résulte de ces décisions que les produits suivants — originaires des pays indiqués pour chaque produit — même munis du certificat de circulation, ne bénéficient pas du traitement communautaire à l'importation dans l'État membre autorisé à appliquer la clause de sauvegarde.

N° du tarif douanier commun	Produits	Pays d'origine	Échéance de la validité de la décision
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE			
ex 24.01	Feuilles de tabac non écotées et déchets de tabac	Tous pays tiers sauf Grèce	⁽¹⁾
59.04	Ficelles, cordes et cordages en chanvre	Pays de l'Est et Yougoslavie	sans limites
64.01	Chaussures à semelles et dessus en caoutchouc	Pays de l'Est	sans limites
73.02 C	Ferro-silicium	U.R.S.S.	sans limites
ex 84.41	Machines à coudre à usages domestiques	Japon	sans limites
97.03	Jouets	Japon	sans limites

⁽¹⁾ La validité de la décision a été prorogée jusqu'à la date de l'entrée en vigueur d'une éventuelle organisation de marché dans le secteur du tabac et au plus tard jusqu'à la date du prochain rapprochement vers le tarif douanier commun des droits de douane des États membres pour les produits indiqués.

⁽¹⁾ La présente liste remplace la liste publiée au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 22 du 6 février 1964, p. 390 à 396/64.

N° du tarif douanier commun	Produits	Pays d'origine	Échéance de la validité de la décision
BELGIQUE			
ex 81.04 IJ I	Antimoine brut	Pays de l'Est R.P. de Chine	sans limites
FRANCE			
01.01 A II	Chevaux destinés à la boucherie	Hongrie et Pologne	sans limites
02.01 A II a	Viandes de l'espèce bovine domestique	Argentine et Brésil	sans limites
ex 02.01 B II	Abats des espèces bovines (foies)	Argentine	(¹)
ex 04.05	Œufs d'oiseaux et jaunes d'œufs frais, conservés séchés ou sucrés (à l'exclusion des produits faisant l'ob- jet du règlement n° 21 du Conseil)	Canada	sans limites
04.06	Miel naturel	R.P. de Chine	31. 1. 1965
05.15 ex B	Rogues de morue	Chine	sans limites
07.01	Légumes et plantes potagères à l'état frais ou réfrigéré		sans limites
	— Légumes verts	{ Bulgarie Chili Éthiopie Roumanie	
	— Légumes à cosse	Soudan	
	— Oignons	Égypte et Hongrie	
ex 07.01 H	Oignons bulbes à repiquer	U.S.A.	30. 9. 1964
08.08 C	Autres baies fraîches	Hongrie	30. 9. 1964
09.01 A II	Café torréfié	Tous pays tiers	sans limites
09.09 I	Graines d'anis	Roumanie	sans limites
12.01 G	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés	Roumanie	31. 1. 1965
13.03 A VI	Sucs et extraits végétaux de houblon	Tchécoslovaquie et U.S.A.	30. 9. 1964
16.04 B	Préparations et conserves de salmoni- dés — présentées en récipients hermé- tiquement fermés; en boîtes, verres, bocaux, tubes et similaires	U.R.S.S.	sans limites
ex 16.05	Crustacés simplement cuits à l'eau et décortiqués, à l'exception des lan- goustes, des homards et des crevettes	U.R.S.S.	31. 1. 1965
20.06 A	Fruits à coque y compris les arachi- des grillées	Chine	sans limites
ex 28.38 A III	Sulfate de zinc	U.R.S.S.	31. 1. 1965
28.39 B VII	Autres nitrates	Pologne	31. 1. 1965
29.15 C II b	Téréphtalate de diméthyle	U.S.A.	sans limites

(¹) Valable jusqu'à l'entrée en vigueur des règlements du Conseil pour ces produits.

N° du tarif douanier commun	Produits	Pays d'origine	Échéance de la validité de la décision
ex 29.36	Sulfamides autres que combinaisons du paraminobenzène sulfamide avec des hétérocycles	Pologne	31. 1. 1965
29.38 B III et IV	Vitamine C; autres vitamines	Hongrie	31. 1. 1965
29.39 D I	Cortisone, hydrocortisone et leurs acé- tates; déhydrocortisone, 1, 2 déhydro- hydrocortisone	Pologne	31. 1. 1965
29.44 C	Chloramphénicol	Hongrie	30. 9. 1964
ex 29.44 D	Autres antibiotiques, à l'exception de l'auroéomycine	Pologne et Japon	30. 9. 1964
33.01 A II	Huiles essentielles non déterpénées autres	Bulgarie	31. 3. 1965
33.01 A II ex C, ex D	Huiles essentiellement déterpénées de camphre de cananga, de géranium (bourbon, rosat, etc.), de palmarosa, d'ylang-ylang	Chine	sans limites
35.02	Albumine, albuminates et autres dé- rivés des albuminoïdes	R.P. de Chine	sans limites
38.07 A	Essence de térébenthine	U.R.S.S.	30. 9. 1964
ex 39.07 E	Ouvrages en matières des nos 39.01 à 39.06 inclus, en autres matières, ob- tenus autrement que par moulage de granulés, poudres ou autres formes visées à la note 3 b du chapitre 39	Japon	30. 9. 1964
39.07 E ex II	Ouvrages divers	Japon	sans limites
41.09	Rognures et autres déchets de cuir naturel, de succédanés du cuir du n° 41.10 et de peaux tannées ou parche- minées, non utilisables pour la fabri- cation d'ouvrages en cuir; sciure, pou- dre et farine de cuir	Tchécoslovaquie	sans limites
42.02 A I et B I	Articles de voyage	Pologne	sans limites
47.01	A. Pâtes de bois mécaniques et mi- chimiques B. Pâtes de bois chimiques 1. au sulfate ou à la soude 2. au bisulfite	Tous pays tiers	sans limites
53.02 ex B	Poils fins en masse de lapins angora	Chine	sans limites
55.09 A	Autres tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton	Égypte	31. 1. 1965
ex 58.01 A	Tapis à points noués ou enroulés, même confectionnés, de laine ou de poils fins, comportant au mètre en chaîne de 251 à 350 rangées	Chine	30. 9. 1964

N° du tarif douanier commun	Produits	Pays d'origine	Échéance de la validité de la décision
58.01 A	Tapis à points noués ou enroulés, même confectionnés, de laine ou de poils fins	Afghanistan	31. 1. 1965
ex 61.03	Vêtements de dessous (linge de corps) pour hommes et garçonnets	Hong-Kong	30. 9. 1964
ex 62.02	Linge de lit ou de table fait à la main, même partiellement	Hong-Kong	30. 9. 1964
62.03	Sacs et sachets d'emballage	Argentine	sans limites
64.02 B	Chaussures à dessus en caoutchouc ou en matière plastique artificielle	Tchécoslovaquie	sans limites
66.01	Parapluies, parasols et ombrelles y compris les parapluis-cannes et les parasols-tentes et similaires	Japon	30. 9. 1964
ex 69.07	Carreaux, pavés et dalles de pavement ou de revêtement, non vernissées ni émaillées, en matières céramiques autres que terre commune	Tchécoslovaquie	31. 1. 1965
ex 69.08	Autres carreaux, pavés et dalles de pavement ou de revêtement en matières céramiques autres que terre commune	Japon	30. 9. 1964
ex 76.01 A	Aluminium brut non allié	U.R.S.S.	30. 9. 1964
82.01	Bêches, pelles, pioches, etc.	} Hongrie	} 30. 9. 1964
82.02	Scies à main montées, etc.		
82.03	Tenailles, pinces, brucelles, etc.		
82.04	Autres outils et outillage à main, etc.		
84.06 E II	Parties et pièces détachées pour autres moteurs que les moteurs d'aérodynes	Tchécoslovaquie	31. 1. 1965
ex 84.41 A	Machines à coudre et têtes de machines à coudre, autres que celles à coudre les semelles de chaussures	Japon	31. 1. 1965
ex 84.45 C V	Machines à fraiser	Tchécoslovaquie	31. 1. 1965
ex 84.62	Roulement à billes	U.R.S.S.	30. 9. 1964
ex 85.15 A III	Appareils récepteurs de radiodiffusion, même combinés avec un appareil d'enregistrement et de reproduction du son	Hong-Kong	30. 9. 1964
85.15 A III	Appareils récepteurs, même combinés avec un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	Japon	30. 9. 1964
87.06	Parties, pièces détachées et accessoires des véhicules automobiles repris aux nos 87.01 à 87.03 inclus	Tchécoslovaquie	31. 1. 1965
90.05	Jumelles et longues-vues, avec ou sans prismes	Japon	sans limites
ex 90.07 A	Appareils photographiques, autres que pour la photographie aérienne et à l'exclusion de leurs parties, pièces détachées et accessoires	Japon	30. 9. 1964
90.28 A	Instruments et appareils électriques ou électroniques de mesure	Japon	31. 1. 1965

N° du tarif douanier commun	Produits	Pays d'origine	Échéance de la validité de la décision
92.11 C	Phonographes, machines à dicter et autres appareils d'enregistrement et de reproduction du son, y compris les tourne-disques, les tourne-fils et les tourne-films, avec ou sans lecteur de son; appareils mixtes	Japon	30. 9. 1964
ex 97.03	Jouets électriques et jouets à moteur, à l'exception des armes jouets de construction ou à transformation, instruments de musique-jouets, avions-jouets et planeurs susceptibles de voler, jouets en textiles ou en peau (bourrés ou non) jouets en bois ou en carton avec textiles ou peau	Japon	30. 9. 1964
ex 97.03	Armes-jouets, jouets autres que les jouets de construction ou à transformation, les instruments de musique-jouets, les avions-jouets et planeurs susceptibles de voler, les jouets en textiles ou en peau (bourrés ou non), les jouets en bois ou en carton, avec textiles ou peau, les jouets électriques et les jouets à moteur, les bibis et les articles similaires en feuilles dilatables et balles, en caoutchouc, et à l'exclusion de tous les jouets assemblés en panoplies ou modes de présentation similaires	Japon	31. 1. 1965
ex 93.04 A	Fusils de chasse, carabines de chasse et de tir	Tchécoslovaquie	31. 1. 1965
97.06 F I	Raquettes de tennis, badmintons, squashes et similaires	Pakistan	sans limites
98.10 A	Briquets	Japon	sans limites

ITALIE

16.04 A	Préparations et conserves de poisson	Japon	sans limites
28.01 C 28.13 ex F 28.33 29.02 A III et ex B 29.13 G ex II 29.14 ex A	Brome et ses dérivés	Pays de l'Est	sans limites
28.01 D 28.34 (iodure de cesium et de rubidium exclus) 29.02 A ex IV et V, ex B	Iode et ses dérivés	Pays de l'Est	sans limites
29.34 A 38.14 A	Plomb tétraéthyle et préparations anti-détonantes à base de plomb tétraéthyle	Royaume-Uni	sans limites
37.02	Pellicules sensibilisées non impressionnées	Japon	sans limites

N° du tarif douanier commun	Produits	Pays d'origine	Échéance de la validité de la décision
45.01	Liège naturel brut ou concassé, granulé ou pulvérisé, cubes, plaques, feuilles et bandes en liège naturel y compris, etc.	Espagne et Portugal	sans limites
48.01 ex C	Cartons non durcis, non collés, etc.	Tchécoslovaquie	sans limites
50.01	Cocons de vers à soie	Japon	28. 2. 1965
50.02 50.04 50.07 50.09	} Soie grège, fils et tissus de soie	} Japon	} sans limites
ex 69.07 ex 69.08	Carreaux, pavés et dalles de pavement et de revêtement de faïence et de céramique	Japon Pays de l'Est	sans limites
69.09 ex A 69.10 ex A 69.11	} Ouvrages divers de porcelaine	} Japon Pays de l'Est	} sans limites
69.13 ex B 69.14 ex B	} Ouvrages en porcelaine	} Pays de l'Est	} sans limites
70.04 à 70.07	Verre	Pays de l'Est	sans limites
73.02 ex G, H	Ferro-tungstène, ferro-molybdène, ferro-vanadium	Pays de l'Est	6. 4. 1965
ex 81.04 IJ I	Antimoine brut, déchets et débris	Pays de l'Est	sans limites
84.41	Machines à coudre et leurs parties	Japon	sans limites
84.52 ex 84.55	Machines à calculer et leurs parties	Tchécoslovaquie	sans limites
85.15 ex B	Appareils radio-récepteurs à transistors	} Japon	} sans limites
85.21 C	Transistors		
85.24 A	Électrodes de charbon et graphite pour fours électriques		
ex 87.02 A	Voitures automobiles à tous moteurs pour le transport des personnes	U.R.S.S.	31. 1. 1965
ex 87.04	Châssis des véhicules automobiles repris au n° 87.02, avec moteur	U.R.S.S. Tchécoslovaquie	31. 1. 1965
ex 87.05	Carrosseries des véhicules automobiles repris au n° 87.02	U.R.S.S. Tchécoslovaquie	31. 1. 1965
ex 87.06	Parties, pièces détachées et accessoires des véhicules automobiles repris au n° 87.02	U.R.S.S. Tchécoslovaquie	31. 1. 1965
ex 90.01 90.05	Jumelles, longues-vues et leurs parties	} Japon	} sans limites
ex 90.01 90.07 A	Appareils photographiques et leurs parties		
ex 97.03	Autres jouets et leurs parties, etc.		

N° du tarif douanier commun	Produits	Pays d'origine	Échéance de la validité de la décision
LUXEMBOURG			
ex 81.04 IJ I	Antimoine brut	Pays de l'Est R.P. de Chine	sans limites
PAYS-BAS			
ex 81.04 IJ I	Antimoine brut	Pays de l'Est R.P. de Chine	sans limites

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Approbation d'investissements de caractère social dans les républiques du Sénégal, de Côte-d'Ivoire, centrafricaine et dans le territoire des Comores

(64/478/CEE)

En date du 15 juillet 1964, la Commission a approuvé, en conformité de l'article 5 paragraphe 1 de la convention d'application relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne, le financement de six projets de caractère social présentés par:

1. *La république du Sénégal:*

Projet n° 11.21.113: Études d'aménagements rizières en Casamance (n° d'attente F/SE/27a/62) pour un montant en engagement provisoire de 130.000.000 de francs C.F.A. (équivalent à environ 527.000 unités de compte).

2. *La république de Côte-d'Ivoire:*

Projet n° 11.21.513: Institut national de santé publique à Abidjan (n° d'attente F/CI/58/62) pour un montant en engagement provisoire de 430.000.000 de francs C.F.A. (équivalent à environ 1.742.000 unités de compte).

3. *La République centrafricaine:*

Projet n° 11.23.315: École professionnelle inter-États des douanes à Bangui (n° d'attente F/OC/06/62) pour un montant en engagement provisoire de 66.000.000 de francs C.F.A. (équivalent à environ 267.000 unités de compte).

Projet n° 11.23.316: Collège technique agricole à Bambari (n° d'attente F/OC/55/63) pour un montant en engagement provisoire de 250.000.000 de francs C.F.A. (équivalent à environ 1.013.000 unités de compte).

Projet n° 11.23.317: Création de six centres sociaux (n° d'attente F/OC/57/63) pour un montant en engagement provisoire de 39.000.000 de francs C.F.A. (équivalent à environ 158.000 unités de compte).

4. *Le territoire des Comores:*

Projet n° 11.24.205: Formation sanitaire de Mitsamioulis (n° d'attente F/AC/12/63) pour un montant en engagement provisoire de 37.500.000 francs C.F.A. (équivalent à environ 152.000 unités de compte).

**Approbation d'investissements de caractère social en république du Niger
(augmentation du montant affecté)**

(64/479/CEE)

En date du 15 juillet 1964, la Commission a décidé d'accorder, en conformité de l'article 5 paragraphe 1, de la convention d'application relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne, une autorisation d'engagement complémentaire de 315.000.000 de francs C.F.A. (équivalant à environ 1.276.000 unités de compte) pour l'exécution complète du:

Projet n° 11.21.803: Constructions scolaires (n° d'attente F/NI/47/59 — 49-56-57/61)

dont l'engagement provisoire se trouve ainsi porté à 6.183.000 unités de compte.

Ce projet qui avait été approuvé par la Commission le 18 décembre 1961 a fait l'objet, entre autres, de la convention de financement n° 118/F/NI/S, signée le 1^{er} juin 1962.

Signature d'une convention de financement

(64/480/CEE)

En date du 24 juillet 1964 a été signée la convention de financement n° 231/I/SI/S entre la Communauté économique européenne et la République somalienne.

Cette convention comprend le projet de caractère social suivant:

Projet n° 15.31.001: Assistance technique hôpital de Mogadiscio (n° d'attente I/SI/14/63) pour un montant en engagement provisoire de 1.357.000 unités de compte,

ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 63 du 18 avril 1964.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

INFORMATIONS

LE CONSEIL

Remplacement d'un membre du Comité économique et social

(64/41/Euratom)

Lors de leur session du 28 au 30 juillet 1964, le Conseil de la Communauté économique européenne et le Conseil de la Communauté européenne de l'énergie atomique ont décidé de nommer M. Louis C. Ameye membre du Comité économique et social en remplacement du professeur Maurice Masoin, décédé. M. Ameye a été nommé pour la durée du mandat de M. Masoin restant à courir, soit jusqu'au 24 avril 1966.

Cette décision a été portée à la connaissance de l'intéressé qui a accepté sa nomination.

**8006* — RÉPERTOIRE DES ORGANISATIONS AGRICOLES NON
GOUVERNEMENTALES GROUPÉES DANS LE CADRE DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE**

Édition à feuillets mobiles

Troisième mise à jour

Cette troisième mise à jour comporte les modifications survenues dans les organisations existantes et l'inclusion d'organisations groupées à l'échelon de la C.E.E. nouvellement créées.

Elle paraîtra annuellement et sera adressée régulièrement et à titre gratuit, à tout acquéreur d'un répertoire ayant retourné le talon de la carte annexée à ce dernier.

Les commandes de ce répertoire doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués au dos de la couverture.

Prix de vente: ouvrage de base + mises à jour.

FF 15,—
FB 150,—

EURATOM — C.E.C.A. — C.E.E.

8084 — TARIF DOUANIER DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

La Commission de la Communauté économique européenne a publié une édition entièrement nouvelle du *Tarif douanier des Communautés européennes* dont il est rappelé qu'il constitue le tableau complet des droits de douane fixés à l'égard des pays tiers dans le cadre des trois Communautés : Euratom, C.E.C.A. et C.E.E.

La réalisation de cet ouvrage a exigé un remaniement complet de l'édition antérieure (janvier 1961), notamment par l'introduction des modifications autonomes décidées depuis lors et par la création des sous-positions rendues nécessaires à la suite de la conclusion d'accords tarifaires. Les taux des droits applicables sont, en conséquence, indiqués selon leur nature — autonomes ou conventionnels — dans deux colonnes distinctes du tarif. En outre, le libellé des sous-positions « conventionnelles » a été imprimé en caractères italiques.

La nouvelle publication comporte, par ailleurs, différentes additions et annexes, dont une liste des produits pour lesquels les droits du tarif douanier commun ont fait l'objet d'une mesure de suspension totale ou partielle.

L'utilisation du système de feuillets mobiles permettra une mise à jour aisée et rapide de l'ouvrage. Celui-ci se présente sous une reliure recouverte de plastique dans les quatre langues officielles des Communautés (332 pages) et est vendu au prix de FB 750,— ou FF 74,— lequel comprend l'abonnement aux feuillets modificatifs ultérieurs.

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la quatrième page de la couverture.

